



## Nos actions, à vos côtés depuis 4 ans



### Nous avons défendu vos droits, négocié des accords, développé le dialogue social

#### → Continuons ensemble !

Les sections CFE-CGC ne cessent de se rajeunir, de se féminiser, de se développer, et **cela nous permet de peser** sur les négociations avec la Direction et d'être force de propositions sur de nombreux sujets : Qualité de Vie au Travail, télétravail, Temps Partiel Aidé Fin de Carrière, Intéressement, en sont quelques exemples.

Nous avons à cœur d'aller de l'avant, de **porter vos idées** et de **trouver le meilleur équilibre** entre les aspirations des salariés et les intérêts de l'entreprise. Nous portons résolument notre ambition d'un dialogue exigeant, pour avancer et préparer l'entreprise de demain.

**Vous êtes à chaque mandat plus nombreux à nous accorder votre confiance et à nous soutenir dans cette démarche.**

Notre souhait, c'est que **chacun se sente bien chez Safran AE**, professionnellement et socialement.

Solidaires et positifs, ce sont nos exigences. Construire sans cesse de nouveaux accords, défricher de nouveaux terrains, élaborer de nouveaux droits, c'est l'affaire de tous. Un élu n'est que l'extension de votre voix, **il ne peut rien construire sans votre soutien et votre volonté.**

**Dans le cadre des élections, nous vous présenterons prochainement notre programme pour le mandat qui s'ouvre. Ce programme que nous avons construit ensemble doit rester VOTRE projet... Nous sommes donc plus que jamais à votre écoute pour l'adapter au mieux à vos souhaits.**

**C'est ensemble que nous bâtirons l'Avenir de tous !**

Pour améliorer les conditions de travail et les droits de tous les salariés, nous avons besoin de vos idées et ensemble nous les porterons jusqu'à leurs réalisations.

**Notre motivation, c'est votre confiance ! Votre appui est essentiel pour la défense et la conquête de nouveaux droits...**

S'opposer parfois    Construire souvent  
**PROPOSER TOUJOURS**

# Bilan des Accords 2019 - 2022

Grâce à la confiance des salariés, au niveau du site, de SAE, de Safran, de la métallurgie ou au niveau national la CFE-CGC vous défend.

**Signataire des accords Groupe**, avec les principaux :

- Prolongation à fin 2023 de l'accord Sénior (2022)
- Accord de méthode sur la Nouvelle Convention Collective (2022)
- Accord Formation & Développement des Compétences (2021)
- Accord ATA (2020), accord de Sortie de Crise (2021)

**Signataire des accords Safran AE**, dont les principaux :

- **Temps Partiel Aidé Fin de Carrière (2022)** : Accord à durée indéterminée, il permet à tous les salariés de 59 ans (57/55 ans selon critères) d'effectuer un temps partiel compris entre 60 et 80% et de bénéficier d'une majoration de salaire.
- **Convention d'Entreprise (2022)** : Vos droits ont été préservés, et des améliorations ont été acquises comme : la prise en charge en totalité du congé paternité, pour les jeunes pères, et les 4 journées d'ancienneté, qui sont maintenant proposés en fonction de l'ancienneté réelle du salarié, dans un but de fidéliser les nouveaux arrivants.
- **Compte Epargne Temps – CET (2022)** : L'accord CET et ses différentes évolutions permettent maintenant d'alimenter le PER Collectif et le PER Obligatoire. Comme précédemment, le CET peut être alimenté des sommes issues du 13<sup>ème</sup> mois et primes exceptionnelles.
- **Télétravail (2020, 2022)** : Accord très attendu, il permet d'obtenir jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine. Nous regrettons que d'une direction à une autre, l'accès au télétravail soit très différent.
- **Intéressement & Politique salariale (2019-2022)** : Beaucoup de restrictions dans ces accords des 4 dernières années pour traverser les crises et protéger l'emploi. Maintenant les salariés attendent un juste retour du niveau de l'intéressement & des NAO avec la prise en compte de l'inflation.
- **Qualité de Vie et Bien être au travail (2019)** : Co-working, droit à la déconnexion, don de jours de repos, travail occasionnel à domicile, sont autant d'acquis obtenus grâce à cette négociation
- **Travaux pénibles (2020, 2022)** : Cette accord permet aux salariés ayant travaillé sur des postes pénibles de cesser leur activité de manière anticipée

**Signataire des accords Gennevilliers :**

Le dernier accord concerne l'adaptation de l'organisation du travail pour accueillir des activités MRO sur le site, sans que cela se fasse au dépend des salariés, et pour garantir de l'activité à l'avenir.

Par la négociation, la CFE-CGC cherche à défendre vos droits et en conquérir de nouveaux.

La CFE-CGC est aussi vigilante à la bonne application des accords signés.



Vos Contacts sur Gennevilliers :

Catherine AUBRY	06 37 38 32 02
Sébastien CARRE	01 47 60 88 39
Laurent OPERIOL	06 07 13 48 64
Romain ZIMMERMANN	06 79 88 23 21



[www.cfecgc-safran-ae.fr](http://www.cfecgc-safran-ae.fr)